

RefBio PACA Maraîchage

Bulletin des référents techniques en agriculture biologique en Provence Alpes Côte d'Azur

novembre décembre 2012

Sommaire :

Agenda – formations – publication régionale – annonces – BSV – Aides aux investissements
Dossier spécial : Les préconisations variétales en Solanacées et Cucurbitacées pour 2013

Bonne année à tous - Catherine MAZOLLIER

Agenda

Suite aux journées ITAB – GRAB – Bio de Provence en fruits, légumes et viticulture biologiques, qui se sont tenues en Avignon, du 11 au 13 décembre 2012, vous trouverez dans les prochains jours,

- les actes sur le site de l'ITAB (www.itab.asso.fr)
- les textes et comptes rendus sur le site du GRAB (grab.fr) et de Bio de Provence (bio-provence.org)

SIVAL - Angers

du mardi 15 au jeudi 17 janvier 2013
Salon des techniques pour les productions végétales
Conférence sélection variétale en fruits et légumes le 17/01
Renseignements et inscriptions :
tél : 02 41 93 40 40 site : www.sival-angers.com

Formations régionales en légumes bio

→ Formation organisée par AgribioVar :

« Planifier ses cultures de légumes pour commercialiser sous forme de paniers » : le **jeudi 10 janvier 2013** à Aups (83)
Contact : Sophie Dragon-Darmuzey, animatrice AgribioVar
Tél : 04.94.73.24.83 – agribiovar.dragon@bio-provence.org

→ Formation en légumes biologiques

organisée par le *Chant des Arbres* (3 jours)
du **22 au 24 janvier 2013** à Manosque (04)
Fertilité, ravageurs et maladies, désherbage, itinéraires
Contact : Jean-Luc Petit : Tél : 04 92 78 53 19
jlpetit.arbo-bio@wanadoo.fr - www.arbobio.com

→ Formation organisée par la CA 05 :

production de plants maraîchers bio francs et greffés
le **vendredi 25 janvier 2012** à Gap
Contact : Céline BARET – TRON, conseillère AB CA 05
Tél : 04 92 52 53 00-celine.baret@hautes-alpes.chambagri.fr

→ Formation organisée par Agribio 06 :

production de plants maraîchers, le **jeudi 31 janvier 2012**
Contact : Cécile Roques, animatrice Agribio 06
Tél : 04.89.05.75.47 - agribio06technique@gmail.com

→ Formations organisées par la CA 84 :

- Maraîchage diversifié en AB, les **8 et 31 janvier 2013**
Contact : valerie.serfaty@vaucluse.chambagri.fr; 04 90 74 47 40
-Fruits & légumes en vente directe (réglementation) le **31/01/13**
Contact : elodie.piton@vaucluse.chambagri.fr, 04 90 23 65 04

→ Formation organisée par la CA 13 :

le **jeudi 14 février 2013** à Salon de Provence :
prévisions économiques et itinéraires techniques : formation destinée aux producteurs (bio ou non) qui souhaitent étudier les répercussions techniques de leurs projets.
Contact : Laura BRONDINO, service économique à la CA 13 :
tél. : 04 42 23 86 70 - lbrondino@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Publication régionale :

Mini-guide maraîchage bio : de la production à la vente de légumes frais et transformés :

Bio de Provence a récemment publié ce guide qui présente la filière maraîchage bio en PACA et recense de nombreuses références, informations et contacts, de la production à la vente de légumes frais et transformés en région PACA.

Pour se le procurer :

http://www.bio-provence.org/spip.php?article1037&var_mode=calcul

Annonces :

Le GRAB recherche des parcelles de fraise bio touchées par des attaques de *Drosophila suzukii* en 2012, afin de démarrer une étude comportant des suivis et des piégeages.

Contact : Jérôme Lambion (jerome.lambion@grab.fr)



A vendre : une exploitation en fruits et légumes biologiques, basée à Marsillargues (Hérault) :
Contact : M. Hayrullah GUR - 06 32 84 78 31 - biolandgur@gmail.com

SITUATION SANITAIRE DES CULTURES : COMMENT ETRE INFORME ?

PAR LE BULLETIN DE SANTE DU VEGETAL (BSV)

En région PACA, le bulletin de santé du végétal (BSV), est coordonné en maraîchage par la chambre régionale PACA et animé par l'APREL et les Chambres d'agriculture 13 et 84 ; les observations sont assurées par le réseau des techniciens « maraîchage » en conventionnel et bio. Le BSV concerne désormais les espèces suivantes : carotte, courge, fraise, laitue, melon et tomate. Il décrit la situation sanitaire des parcelles suivies par le réseau et est édité chaque mois sur le site de la DRAAF PACA : <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>, rubrique « sécurité des productions animales et végétales/ productions végétales/BSV

Document élaboré par :

Catherine MAZOLLIER
GRAB - tel : 04 90 84 01 70
catherine.mazollier@grab.fr
Réfèrent Bio Maraîchage PACA

Coordination :



Participation financière :



DES AIDES SONT POSSIBLES POUR VOUS AIDER DANS VOS INVESTISSEMENTS ...

Plan Végétal pour l'Environnement et Plan de Performance Energétique

Attention : les demandes sont à déposer avant le 15 février 2013 ou le 1^{er} août 2013

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)

extrait du guide « conversion à l'agriculture biologique en région PACA », édité par les chambres d'agriculture PACA et le réseau Bio de Provence

Le PVE a pour objectif de favoriser les investissements environnementaux dans les exploitations agricoles du secteur végétal (hors surface en herbe). Ce dispositif permet une aide aux investissements dans la mesure où ils constituent une amélioration environnementale dans les domaines retenus comme enjeux prioritaires dans région :

- **Réduction de la pollution par élimination et valorisation des déchets** (enrouleurs et broyeurs de plastiques, broyeur et épandage de déchets organiques, ...) ;
- **Lutte contre l'érosion** (matériel de semis des intercultures, paillage, ...) ;
- **Réduction de la pression des prélèvements sur la ressource en eau** (systèmes collectant, régulant et limitant les consommations d'eau, ...) ;
- **Réduction des pollutions par les fertilisants** (outils d'aide à la décision, traçabilité des apports, ...) ;
- **Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** (sécurisation de l'exploitation, outils de réglage pulvérisateur, matériel de désherbage (thermique, mécanique...), soit en lutte biologique, soit en intervention mécanique, implantation de zones refuges d'auxiliaires, ... ;
- **Economies d'énergie dans les serres** (écrans thermiques, système de régulation, ballons de stockage d'eau chaude, pompes à chaleur).

Les taux d'aides à l'investissement dans les agroéquipements environnementaux sont fonction des zones de priorités environnementales : de 20% à 40% du montant investi, et de 30% à 50% pour les jeunes agriculteurs.

Le Conseil Régional PACA met en place une bonification de 10% à ceux qui ont + de 50% de la surface certifiée en AB.

Les règles d'éligibilité sont globalement les mêmes que pour d'autres dispositifs (producteurs à jour des contributions fiscales et salariales notamment).

Conditions d'attribution :

- Une seule aide sera accordée au titre du PVE pour la période 2007-2013 ;
- les investissements doivent être réalisés durant l'année de la demande d'aide ;
- les montants d'investissement éligible sont compris entre 4 000 € et 30 000 € ;
- les dossiers de demande d'aide PVE doivent être transmis à la DDTM de votre département

Le Plan de Performance Energétique

Le Plan de Performance Energétique est un dispositif d'aide aux investissements liés aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables (ENR).

Cet accès aux aides aux investissements est conditionné par la réalisation d'un diagnostic énergétique.

L'objectif de ce diagnostic est d'inciter et d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de la dépendance énergétique des exploitations agricoles aux énergies non renouvelables. Ce diagnostic doit être réalisé par des personnes agréées par la DDTM.

Pour toute information sur ces dispositifs ou recevoir les formulaires, contactez la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de votre département :

→ Alpes-de-Haute-Provence : M. FOURMANOIR	04.92.30.20.04
→ Hautes-Alpes : Mme GIROUSSE, M. PONS	04.92.51.88.88
→ Alpes-Maritimes : Mme DELRIEU	04.93.72.74.52
→ Bouches-du-Rhône : Mme VIVIER, M LECCIA	04.91.76.73.00
→ Var : Mme DELTATO, Mme CARRE, M. Le TOURNIANT	04.94.46.83.83
→ Vaucluse : Mme BARD	04.90.16.21.43
M. SOLERO	04.90.16.21.38

Document élaboré par :

Catherine MAZOLLIER
GRAB - tel : 04 90 84 01 70
catherine.mazollier@grab.fr
Référent Bio Maraîchage PACA

Coordination :



Participation financière :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

